



Olympiades
québécoises
des métiers et des
technologies

60-COMPTABILITÉ

Description de concours 2027

Mise à jour le 3 juin 2026

[www.
olympiades
metiers.
quebec](http://www.olympiadesmetiers.quebec)

1. DESCRIPTION DU CONCOURS

1.1 But de l'épreuve

Évaluer les habiletés et les compétences du candidat à exécuter différentes tâches dans le domaine de la comptabilité.

1.2 Durée du concours

Douze (12) heures, réparties sur deux (2) jours.

1.3 Nombre de compétiteurs

La comptabilité est une compétition d'habileté pour un seul compétiteur.

1.4 Compétences et connaissances pouvant être évaluées

Les compétences nécessaires pour l'application des principes, des règles et des méthodes suivantes : la gestion de l'encaisse, l'utilisation des outils informatiques ci-après : logiciel de comptabilité, de tableur et de présentation. La production de paies et les différentes lois s'y référant, les tâches de fin de période et de fin d'année. La conception et la présentation visuelle d'un document et gérer les communications d'un bureau.

1.5 Tâches que les concurrents pourraient avoir à effectuer durant l'épreuve

- Exploiter les fonctions d'un tableur;
- Préparer un dépôt;
- Préparer un rapprochement bancaire;
- Effectuer le suivi de la petite caisse;
- Préparer des paies;
- Comptabiliser différentes pièces dans un logiciel comptable (achats, déboursés, ventes, encaissement et mise à jour de l'inventaire);
- Produire les remises mensuelles (DAS + TPS-TVQ);
- Préparer les régularisations de fin de période et de fin d'année;
- Préparer un état financier prévisionnel et comparatif;
- Communiquer dans un contexte de travail de bureau;
- Préparer une présentation;
- Gérer les différents dossiers et fichiers informatiques de l'entreprise;
- Vérifier la concordance des soldes des payables et recevables en fin d'année;
- Rechercher des informations en lien avec les différentes lois (CNESST et Impôts des particuliers);
- Effectuer différentes modifications dans un logiciel comptable.

Liste des documents papier ou électroniques possibles à réaliser :

- Différents tableaux et graphiques;
- Courrier électronique;
- Production de différents rapports de fin de période et de fin d'année;
- Production de différents rapports du gouvernement;
- Divers états financiers;
- Présentation visuelle.

2. DOCUMENTS DU CONCOURS

2.1 Documents qui seront fournis en lien avec la compétition et les dates de publications

DOCUMENT	DATE DE PUBLICATION
Portait de l'entreprise	1 ^{er} mars 2027
Directives des candidats	1 ^{er} mars 2027
Directives entraîneurs	1 ^{er} mars 2027
Cahiers des candidats	Distribuer lors des compétitions

3. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL ET TENUE VESTIMENTAIRE

3.1 Équipement et matériel fournis par Compétences Québec

- Ameublement.

3.2 Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents

- Micro-ordinateur (portable ou de table) possédant une carte réseau Ethernet, ainsi qu'un ou deux moniteurs au besoin, clavier, souris, câbles d'alimentation et/ou bloc(s) d'alimentation, un port USB fonctionnel et libre une fois tous les périphériques connectés et, au besoin, les câbles servant à effectuer la connexion entre le micro-ordinateur et le ou les moniteurs. Sur le micro-ordinateur, les compétiteurs doivent posséder un compte avec les droits d'administrateur et sont responsables du bon fonctionnement de leur équipement. D'autres composantes ou périphériques pourraient être demandés. La liste se trouve aussi dans le présent document.
- Le propriétaire du micro-ordinateur doit détenir légalement tous les droits d'utilisation du système d'exploitation et de tout logiciel utilisé dans le cadre de la compétition.
- Les compétiteurs doivent aussi veiller à ce que l'appareil soit « déverrouillé » afin que des documents puissent y être sauvegardés ou que des logiciels puissent y être installés sur le disque dur et qu'une assistance technologique puisse être fournie sur place. Cela pourrait nécessiter un accès aux paramètres du BIOS.
- L'équipement apporté ainsi que les logiciels doivent pouvoir démarrer et fonctionner normalement sans un accès à Internet à moins qu'il soit mentionné que l'accès à Internet sera autorisé pendant la compétition.
- Tout équipement apporté doit être bien identifié au nom du compétiteur.
- Câble de sécurité antivol fortement recommandé.
- Chaise ajustable recommandée.
- Le code d'utilisateur avec droits d'administrateur et le mot de passe qui seront utilisés lors de la compétition doivent être transmis par courriel à Compétences Québec au moins sept (7) jours avant le début de la compétition à l'adresse suivante : olympiades@competencesquebec.com.
- Compétences Québec n'est pas responsable de la performance des ordinateurs fournis par les compétiteurs.

Papeterie

- Crayons de plomb
- Gomme à effacer
- Stylos bleus et rouges
- Surligneurs de différentes couleurs
- Ruban correcteur
- Règle
- Post-it de différentes grandeurs
- Calculatrice à ruban
- Bouchon ou coquille pour le bruit
- Bouteille d'eau
- Repose-pieds et repose-poignets (facultatif)

MATÉRIEL ET LOGICIEL AUTORISÉS	VERSION	LANGUE
Système d'exploitation	Windows© 10	
Logiciel(s)	Sage 50 Comptabilité Supérieur 2026.0 Suite Office (Word, Excel et PowerPoint) Antidote	
AUTRE INFORMATION		
Accès internet durant la compétition	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Accès à une imprimante durant la compétition	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

3.3 Tenue vestimentaire obligatoire fournie par les concurrents

- Tenue de bureau.

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ

4.1 Atelier sur la santé et la sécurité

Durant la séance d'orientation, si nécessaire, les concurrents participeront à un atelier sur la sécurité. Compétences Québec s'attend à ce que les compétiteurs travaillent de manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de tout danger pendant le concours.

4.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par Compétences Québec

- Aucun ÉPI ne sera fourni.

4.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par les concurrents

- Aucun ÉPI ne sera requis.

5. SYSTÈME DE NOTATION ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

5.1 Composition du jury

Le jury sera composé de spécialistes provenant de l'industrie ainsi que des entraîneurs dont le centre ne participe pas à la compétition.

5.2 Système de notation

Les épreuves sont notées sur la base des critères et compétences du métier spécifié dans la description de concours. La grille de notation permet de définir la répartition des points et le résultat final doit être sur 100 points. Le CIS (Competition Information System) est utilisé pour gérer les différents aspects de la notation.

5.3 Méthodes d'évaluation

L'évaluation se divise en deux grandes méthodes : la mesure et le jugement.

Le « jugement » est utilisé pour évaluer la qualité d'un travail et cette évaluation peut varier légèrement selon le point de vue lorsque sont appliqués des critères externes. Ce type d'évaluation doit être fait avec deux ou trois juges simultanément et ils doivent utiliser une échelle de 0 à 3 basée sur les standards de la profession :

- 0 *Inacceptable. N'atteint pas les normes de l'industrie*
- 1 *Acceptable. Atteint les normes de l'industrie*
- 2 *Atteint les normes de l'industrie, les dépasse pour certains aspects*
- 3 *Excellente réalisation par rapport aux normes de l'industrie*

Il ne peut y avoir qu'un point d'écart entre la note la plus haute et la plus basse. En cas d'écart de plus d'un point, une discussion entre jurés est autorisée et une nouvelle notation devra être effectuée.

La « mesure » est utilisée pour obtenir une évaluation précise d'un élément ou d'un rendement qui peut et qui doit être mesuré de façon rigoureuse. On y a recours dans les situations où il ne peut y avoir d'ambiguïté. L'aspect à évaluer doit être mesurable, dénombrable, calculable, binaire, indiscutable.

5.4 Répartition des points

Remarque : La liste suivante pourrait être modifiée.

CRITÈRES	POINTAGE
Tâches en lien avec les fournisseurs, la petite caisse et les paies	25 pts
Tâches en lien avec les clients, les dépôts et l'inventaire	25 pts
Tâches de fin de mois	25 pts
Tâches de fin d'année	25 pts
TOTAL	100 points

5.5 Procédures en cas de bris d'égalité des notes

Étape 1 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le module « Fournisseurs » sera déclarée gagnante.

Étape 2 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la plus haute note pour le module « Tâche de fin de mois » sera déclarée gagnante.

Étape 3 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le module « Tâches de fin d'année » sera déclarée gagnante.

5.6 Notation de la santé et sécurité durant le concours

La sécurité sera évaluée d'une façon constante pendant toute la durée du concours. Les normes de l'industrie en matière de santé et de sécurité doivent être respectées lors de la compétition.

Chaque manquement sera signalé dès que constaté. Le candidat devra corriger la situation avant de reprendre le travail et il se verra pénalisé. Un candidat qui persiste dans un comportement dangereux pour lui et/ou les autres pourrait se voir pénalisé de tous les points d'une épreuve ou être disqualifié du concours.

6. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

6.1 Règlement du concours

Les règlements propres au concours ne peuvent contredire le Règlement du concours des Olympiades québécoises des métiers et des technologies ni avoir préséance sur ce dernier. Voir le site Web.

6.2 Modification du projet d'épreuves aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuves a été présenté aux compétiteurs et aux compétitrices avant le concours, l'expert peut modifier jusqu'à 30% de la teneur du projet.

6.3 Divers

- Il sera possible pour le candidat de dîner avec son entraîneur.
- Tout retard ne sera pas toléré.
- La compétition sera divisée en quatre (4) parties de trois (3) heures.
- Chacune des parties renfermera différentes tâches à réaliser.
- Durant les journées de compétition, le candidat ne pourra communiquer qu'avec l'experte de la compétition ou à une autre personne mandatée par celle-ci.
- En cas de retard aux compétitions, le candidat ne se verra octroyer aucun temps supplémentaire.
- Il est important que tous les candidats participent à la session d'information la veille de la compétition.
- Les entraîneurs pourront pénétrer sur le site des compétitions avec leur candidat lors de la session d'information qui a lieu la veille de la compétition.
- La présence des entraîneurs est requise lors de la lecture des instructions chaque matin des compétitions.

- Les entraîneurs pourront aider leur candidat à l'organisation de leur poste de travail lors de la première rencontre, la veille de la compétition.
- Les entraîneurs pourront assister aux rétroactions après chacune des parties de la compétition.
- Le français écrit et oral sera évalué tout au long de la compétition.
- Voir la liste des pénalités possibles; elles seront déduites du pointage final pour chacune des journées.

Matériel interdit

- Les cellulaires;
- Les montres intelligentes;
- Les lunettes intelligentes (caméra intégrée);
- Tout type d'écouteur;
- Les lecteurs MP3.

7. EXPERTE

Nom	France Turgeon
Organisme	CFP 24 juin
Courriel	turgeonf@cssrs.gouv.qc.ca